

École primaire « Simone Veil »

Année scolaire _____

DEMANDE D'INSCRIPTION

À remettre en Mairie (à l'accueil ou par courrier)

Date de rentrée :

Cycle « Maternelle » :	TPS* <input type="checkbox"/>	Petite Section <input type="checkbox"/>	Moyenne Section <input type="checkbox"/>	Grande Section <input type="checkbox"/>	
Cycle « Élémentaire » :	CP <input type="checkbox"/>	CE1 <input type="checkbox"/>	CE2 <input type="checkbox"/>	CM1 <input type="checkbox"/>	CM2 <input type="checkbox"/>

Élève

Nom et prénom : Sexe M F

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

.....

Responsables légaux

Parent 1 :

Qualité : Mère Père

Autorité Parentale : Oui Non

Nom (de naissance) et prénom :

Nom Marital :

Adresse complète (si différente de l'élève) :

.....

Tél. domicile :/...../...../...../..... Tél. portable/...../...../...../..... Tél. travail/...../...../...../.....

E-mail :

Parent 2 :

Qualité : Mère Père

Autorité Parentale : Oui Non

Nom (de naissance) et prénom :

Adresse complète (si différente de l'élève) :

.....

Tél. domicile :/...../...../...../..... Tél. portable :/...../...../...../..... Tél. travail :/...../...../...../.....

E-mail :



Autre représentant légal (délégation autorité parentale)

Personne physique Personne morale

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Tél. :/...../...../...../..... E-mail :

Informations périscolaires

Accueil périscolaire matin : Oui Non

Accueil périscolaire soir : Oui Non

Restaurant scolaire : Oui Non

Date :

Signatures des responsables légaux

Parent 1

Parent 2

Autre représentant légal

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Copie intégrale du Livret de Famille
- Certificat de radiation de l'ancienne école
- Demande d'inscription dérogatoire (pour les élèves hors commune)

*** TPS (Toute Petite Section) : l'inscription à l'école maternelle des enfants de moins de 3 ans n'est pas une obligation. Leur inscription ne sera possible que si les effectifs scolaires le permettent, sur autorisation du Maire de la commune puis admission par la Direction de l'établissement.**